

Tir du Mont-Tendre 2024

Mercredi 26 juin: 16h00-20h30

Jeudi 27 juin: 16h00-20h30

Vendredi 28 juin: 15h00-20h30

Samedi 29 juin: 08h00-12h00

Dispositions générales

Société organisatrice : Société de tir : Tir Sportif Montricher

- Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
- Participation : Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 4 ou 6 tireurs avec addition des 3 ou 5 meilleurs résultats.
Le groupe de 3 ou 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis.
Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
- Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
- Inscriptions : Les inscriptions sont à adresser avant le tir à Monsieur Blaise BUFFET, Grand-Faubourg 17, 1147 Montricher, par mail à b_buffet@bluewin.ch ou sur notre NOUVEAU site internet : www.tir-montricher.ch, ou sur le site du tir à Montricher.
- Palement : Les finances de groupes doivent impérativement être payées, soit à la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre – 1147 Montricher - CCP n° 10-18516-9 – N° du compte bancaire 1157070 (iban n° CH95 8044 5000 0011 5707 0) ou au bureau, le jour du tir.
- Finance de groupe : Elle est fixée à **Fr. 30.00 cat A et Fr. 40.00 cat D**
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.
- Livret de tir et : Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé entre **Fr. 6.00** Il sera délivré sur place.
- Taxes FST & AVTS : Il comprend les taxes de la FST, Fr.1.00/tireur, celles de l'AVTS, Fr.1.00/ tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
- Palement livret de tir : Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.
- Distinction/
Carte couronne : Une carte couronne
Fr. 15.- si réussie une passe et 20.- si réussie les 2 passes Mont-Tendre et Pré-Anselme
- Positions : Arme libre à genou, sauf V couché bras franc et SV appuyé.
Fusil standard, couché bras franc
Mousqueton, couché sans appui, appuyé ou sur bipied
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
- Catégorie d'armes : Cat. A : Armes standard et Armes libres
Cat. D : FA57/03 et Mousqueton
Cat. E : FA90 et FA57/02
- Catégorie de groupes : Cat. A : Toutes les armes
Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance
- Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme.
Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
- Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel.
- Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (Reg 1.31.00 du 28.08.2001)

Cible Exercice

Armes	Selon dispositions générales
Champ des points	Cible A 10 points
Nombre de coups	5, coup par coup, interruption à volonté
Prix de la passe	Fr. 5.00 (munitions comprises)
Disposition spéciale	Nombre de passes illimité

Cible Mont – Tendre / Groupe

Armes	Selon dispositions générales
Champ des points	Cible à 10 points
Nombre de coups	10, 6 coups par coup et 4 coups en série
Position	Selon dispositions générales
Finance de groupe	Fr. 30.00 cat A et Fr. 40.00 cat D
Prix de la passe	Fr. 20.- (Fr. 16.50 pour la passe et Fr. 3.50 pour la munition)
Carte-couronne	15.-

Cat. A: AL/Standard	90 points - 89 points V/U21 - 88 points SV/U17
Cat. D: FA57/03/Mousqueton	87 points - 85 points V/U21 - 83 points SV/U17
Cat. E: FA90/MQ/57/02	84 points - 82 points V/U21 - 80 points SV/U17

Répartition :

100 % du produit de la finance de groupe de chaque catégorie au 60% des groupes classés de même catégorie.

Deux classements, à l'addition des 3 ou 5 meilleurs résultats. Appui par le meilleur résultat individuel, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.

Il faut au moins 5 groupes en compétition dans chaque catégorie, sinon les finances de groupes seront remboursées. (Pas de classement)

Premier prix catégorie A : Fr. 120.-

Premier prix catégorie D/E : Fr. 200.-

Cible Répartition

Armes	Selon les dispositions générales
Champ des points	Cible à 10 points
Nombre de coups	6 coups par coup, sans interruption
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 20.- (Fr. 17.90 pour la passe et Fr. 2.10 pour la munition)
Carte couronne	Aucune

	Catégorie A	Catégorie D	Catégorie E
60 POINTS	100.-	100.-	100.-
59 POINTS	50.-	60.-	70.-
58 POINTS	40.-	40.-	50.-
57 POINTS	20.-	35.-	40.-
56 POINTS	10.-	20.-	30.-
55 POINTS	8.-	15.-	25.-
54 POINTS		10.-	20.-
53 POINTS		5.-	15.-
52 POINTS			10.-
51 POINTS			5.-

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les 60 % du produit des passes (sous déduction de la munition), la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes concerné en Cat A & D/E. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n'est pas autorisé.

Cible Pré-Anselme

Armes	Selon les dispositions générales
Champ des points	Cible A, 100 points
Nombre de coups	5, coup par coup
Position	Selon les dispositions générales
Finance d'inscription	Fr. 15.- (Fr. 12.50 pour la passe + Fr. 2.50 pour la munition)
Carte-couronne	20.- si les 2 passes réussies
Cat. A : AL/Standard	440 points - 430 points V/U21 - 420 points SV/U17
Cat. D : FAS7/03	420 points - 415 points V/U21 - 410 points SV/U17
Cat. E : FA90/MQ/S7/02	405 points - 395 points V/U21 - 390 points SV/U17

Cible Pré-Anselme total des points + coup centré

50.- au premier / 40.- au deuxième / 30.- au troisième

Association Vaudoise de Tir sportif

Approbation du plan de tir : le 24 avril 2024

Le Chef de la Division fusil : **Gilbert Hédiguer**